

## Articles d'Incorporation

### Chapitre 1 – Provisions Générales

#### Article 1. Nom

Le nom de cette société est “사단법인 해외입양인연대” qui est écrit en anglais “Global Overseas Adoptee’s Link (G.O.A.’L)” (ci-après référé comme ‘Société’).

#### Article 2. Objectif

1) La société est une organisation à but non lucrative et ses objectifs sont cités ci-dessous :

1. Soutenir et assister les adoptés coréens à travers les services de suite d’adoption;
2. Soutenir et assister les adoptés coréens à d’installer en Corée;
3. Construire et élargir la communauté des adoptés coréens en Corée et à l’étranger;
4. Contribuer au développement de la connaissance et l’identification de la culture coréenne par les adoptés de l’étranger;
5. Fournir de l’assistance aux familles biologiques et les adoptés notamment liée à la recherche, réunion et suite de réunion; et
6. Contribuer à l’amélioration de la culture de l’adoption au sein du pays
7. Améliorer les droits des adoptés

2) Ces objectifs devront être obtenus en travaillant constamment sur l’amélioration des conditions de vie des adoptés en Corée, progresser dans les recherches et réunions des familles biologiques et promouvoir l’expérience culturelle des adoptés de l’étranger qui sont nés en Corée, avec l’assistance des citoyens Coréens.

#### Article 3 Business

Afin d’accomplir les objectifs décrits ci-dessus, la société devra s’engager dans les activités suivantes:

1. Créer, maintenir et élargir notre communauté d’adoptés de l’étranger et le réseau d’adoptés de l’étranger nécessaire pour la recherche de leur famille biologique.
2. Offrir des événements d’expérience culturelle locale pour les adoptés de l’étranger et des symposiums internationaux à ces derniers ;
3. Soutenir des bourses d’étude pour les adoptés de l’étranger qui désireraient étudier en Corée;
4. Créer de la solidarité entre les adoptés coréens et coopérer avec les organisations concernées intérieurement et à l’international ;

5. Toute autre activités en lien avec cela, et;

6. S'engager dans des activités de collecte de fonds afin de promouvoir les activités mentionnées ci-dessus.

#### Article 4 Location

1) Le bureau principal de la société est situé au 47 Dongyo-ro, 2<sup>nd</sup> floor (338-59 Mangwon-dong), Mapo-gu, Seoul 04018, Republic of Korea et des branches peuvent être fondée intérieurement et à l'étranger si nécessaire.

2) La relocation de la branche principale du bureau de la société doit être reporté au Ministre des Affaires étrangères.

3) Les amendements des articles de l'incorporation ne doivent pas être sujets à une approbation séparée du Ministère des Affaires étrangères en cas de telle relocation.

### **Chapitre 2 - Adhérents**

#### Article 5. Qualification

(1) Les membres de la société sont composés d'individus, entreprises et organisations qui adhèrent aux objectifs de la société et prennent activement part aux activités de cette dernière, et qui endossent les droits et devoirs du rôle d'adhérent.

(2) Les membres votants sont composés de Coréens adoptés adultes résidants en Corée et membres de GOA'L depuis au moins 2 ans, qui reconnaissent les objectifs de la société et prennent part activement aux activités de la société, et qui endossent leurs droits et obligations de membres votants.

(i) Les membres votants doivent activement s'inscrire avec la société avant les Assemblées générales afin de voter, comme prescrit par le/la Secrétaire général/e.

(j) Les membres votants doivent avoir un visa de résident ou la nationalité coréenne.

(k) Les membres votants doivent avoir assisté ou participé à au moins un événement annuel durant le cours de l'année passée.

(4) Les membres d'honneurs (MH) peuvent être conférés par une résolution unanime du Bureau sur un individu ou une organisation qui n'est pas un membre actuel de la société et qui va, selon l'opinion du Bureau, en vertu de leur position dans la communauté et ses dispositions favorable pour la société, offrir une valeur professionnelle ou autre à la société.

#### Article 6. Admission and Sécession

(1) Ceux qui désirent devenir membre et/ou participer à la société doivent d'inscrire sur le site internet officiel de la société et payer l'actuelle cotisation annuelle d'adhésion, et devraient recevoir l'approbation par le Secrétaire général.

(2) L'adhésion commence quand le paiement est accepté et dure une année à partir de la date à laquelle le paiement a été accepté, sauf si renouvellement de l'adhésion :

- (i) Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables
- (ii) Les membres d'honneur ne sont pas dans l'obligation de verser des frais d'adhésion annuels.

(3) Tout adhérent, incluant les membres d'honneur, peuvent quitter librement la société, et devrait être disqualifié de son adhésion suivant sa sécession. Afin d'effectuer la sécession,

(i) le membre ou membre d'honneur doit donner un préavis en écrivant à la société ses intentions d'effectuer la sécession et cette dernière sera prise en compte après réception par la société de sa volonté de faire sécession

(ii) si les membres échouent à renouveler leur adhésion en ne versant pas les frais d'adhésion

#### Article 7. Droits des membres

(1) Les membres ont accès aux services offerts par la société.

(2) Seuls les membres votants ont le droit, comme électeurs lors des assemblées générales, de demander la convocation des assemblées générales et d'assister, prendre la parole et voter lors de telles assemblées.

(i) Les membres votants doivent être physiquement présents lors des assemblées générales pour que leur vote soit valide, à moins qu'un bulletin de vote par correspondance ait été soumis au Secrétaire général.

(ii) Un vote en absence peut être permis au cas par cas par le Secrétaire général

(iii) Les membres doivent faire une requête formelle pour voter par correspondance/en absence, et qui est décidé par le Secrétaire général.

(3) Tous les membres doivent avoir accès à:

(i) newsletters,

(ii) information sur les événements organisés par la société,

(iii) réductions sur les événements et services selon les dispositifs de réduction en vigueur à ce moment-là.

(iv) accès aux inscriptions aux bourses d'étude et autres services qui nécessite l'adhésion lors de la période d'inscription et s'ils correspondent aux critères d'inscription aux bourses et services.

(v) l'exclusivité des informations en ligne pour les membres

#### Article 8. Devoirs des membres

(1) Les membres doivent coopérer avec la société afin d'atteindre ses objectifs et doivent se conformer à toutes les dispositions des Articles de l'incorporation et des résolutions adoptées lors des assemblées générales et/ou des réunions du Conseil des Directeurs.

(2) Les membres se doivent de payer les frais d'adhésion prescrits

(3) Le montant et la méthode de paiement des frais d'adhésion doivent être approuvé par le Président du Conseil des directeurs.

(i) Tout changement dans les frais d'adhésion doivent être annoncés au moins 3 mois (90 jours) avant de prendre effet.

#### Article 9. Récompense et punitions

Le Président du Conseil peut, sur résolutions du Conseil des directeurs, attribuer des récompenses ou discipliner les membres qui entrent dans les catégories suivantes:

- A. Récompenses: Ceux qui ont contribué au développement de la société
- B. Punitons disciplinaires
  - 1. Ceux qui ont échoué à se conformer aux obligations de l'article 8 ici posé ;
  - 2. Ceux qui ont échoué à se conformer aux articles de l'incorporation et/ou toutes les régulations de la société; ou
  - 3. Ceux qui ont altéré les intérêts de la société, commis des actes tâchant la réputation de la société ou se sont immiscés dans le business de la société

Les punitons pour avoir pris part à de tels actes sont (1) effacer un nom (à condition que l'effacement d'un nom doit être approuvé par le vote affirmative d'au moins deux-tiers des membres présents aux assemblées générales, où la plupart des membres sont présents), (2) suspendre les qualifications de l'adhérent, ou (3) émettre un avertissement.

#### Article 10. Organisation

La société doit avoir un Bureau de directeurs, un vérificateur et le Secrétariat.

#### Article 11. Composition

Les membres du bureau directeur de la société sont le Président du Bureau, 5 ou plus Directeurs et pas plus de 2 Vérificateurs.

#### Article 12. Conseillers, consultants et guides

La société peut avoir des conseillers, consultants et/ou guides par la résolution du Conseil des Directeurs.

#### Article 13. Election des membres du bureau directeur

Les membres du bureau directeur doivent être élus par les membres votants lors des Assemblées générales, à condition que les Directeurs et vérificateurs prennent leurs postes respectifs immédiatement après les élections.

#### Article 14. Termes des membres du bureau directeur

(1) Les termes des membres du bureau directeur doivent être de deux ans ou jusqu'au remplacement de l'un d'entre eux

(i) les membres du bureau directeur peuvent être réélus

(2) Dans l'éventualité d'un poste à pourvoir dans le bureau, cependant, un nouveau membre du bureau doit être élu lors d'une assemblée générale et son terme doit correspondre au terme restant de son prédécesseur.

(3) Dans le cas où le nombre de membre du bureau ne satisfait pas le minimum requis dans l'article 11 ici pose, du fait de démissions et/ou de l'expiration du terme de membre du bureau, le membre du bureau concerné se doit de accomplir ses devoirs jusqu'à l'élection de son successeur.

#### Article 15. Devoirs d'un membre du bureau

Les devoirs des membres du bureau de la société sont les suivants :

- A. Le Président du bureau représente la société et doit superviser tous les enjeux de la société;
- B. Les Directeurs représentent le Bureau des Directeurs. Les Directeurs ont le droit de demander la convocation des assemblées du Bureau des Directeurs et d'assister et prendre la parole lors de telles assemblées du Bureau, et doivent traiter les enjeux que les Membres votants leur ont conférés lors des Assemblées générales ;
  - 1. Le Bureau des Directeurs détermine et dépense une donation annuelle pour la société supérieure à 1,000,000KRW par directeur ;
    - (i) Chaque Directeur fait la donation du montant déterminé pas plus tard que le 30 Juin de chaque année.
    - (ii) Les Directeurs participant aux efforts de la société en connectant le Secrétariat avec de potentiels allies influents, des sponsors financiers, et autres personnes ou organisations qui peuvent aider à étendre les opportunités de la société et des adoptés en général.
- C. Les devoirs des Vérificateurs sont les suivants:
  - 1. Auditer et inspecter l'état des biens de la société;
  - 2. To audit the matters related to the operation and business of the Board of Directors;
  - 3. Demander au bureau des Directeurs et/ou aux membres votants de l'assemblée générale de remédier à toute injustice ou irrégularité qui ont été décelées lors des procédures d'audit menées sous les conditions 1 et 2 mentionnées, et de faire un rapport au Ministre des Affaires étrangères ;
  - 4. Demander la convocation de l'assemblée générale des membres et l'assemblée du Bureau des Directeurs si nécessaire afin de réclamer un recours ou de faire un rapport selon le point 3 exposé;
  - 5. De déclarer leurs opinions quant à l'état des propriétés et des business de la société lors des assemblée du Bureau des Directeurs, l'assemblée générale des membres et/ou au président du Bureau.
- D. Le Secrétariat gère les enjeux qui lui ont été délégués par le Bureau des Directeurs.

#### **Chapitre 4 – Assemblée générale des Membres votants**

##### Article 16. Composition

L'assemblée générale des Membres votants est le plus élevé des organes délibératifs et composé des Membres votants.

##### Article 17. Types et convocation à l'Assemblée générale

Il existe deux types d'Assemblée générale des membres : ordinaire et extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire des Membres votants est convoquée une fois par an tous les ans avant le mois de Mai par le Secrétariat. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les cas suivants:

- 1. Si requise par au moins deux-tiers des Membres votants en Corée
- 2. Si requise par une résolution du bureau de directeurs ou par les Vérificateurs ;
- 3. Si estimée nécessaire par le Président du Bureau

La date de l'assemblée générale est déterminée lors de la réunion du Secrétariat. Les assemblées générales sont convoquées par le Secrétariat par annonce écrite, fax ou email, en spécifiant la date, l'heure, et l'endroit de l'assemblée et les objectifs pour lesquels l'assemblée a été convoquée pour les Membres votants, au moins un mois avant la date d'une telle assemblée.

#### Article 18. Présider les membres du bureau de l'assemblée générale

Le Président du Bureau préside l'assemblée générale des Membres votants.

(i) Dans l'éventualité que le Président ne soit pas disponible, le Secrétaire général présidera.

#### Article 19. Formation, Résolution et compte-rendu des Assemblée générales

Dans le seul cas où les Articles de l'incorporation stipulent le contraire, les assemblées générales sont constituées de la présence d'un minimum de 20 Membres votants. Les résolutions des assemblées générales sont adoptées par un vote affirmatif de la majorité des Membres votants présents lors de l'assemblée générale.

Dans le cas d'une égalité des voix, le membre du bureau qui préside décide de l'enjeu.

Les comptes rendus sont effectués lors de la tenue des assemblées générales. Les comptes-rendus contiennent en substance les procédés de l'assemblée et les résultats de ce dernier, et le membre du bureau présidant ainsi que les Directeurs présents lors de l'assemblée doivent enregistrer leur nom et apposer leur sceau sur les comptes-rendus. Le Secrétariat garde les comptes-rendus au principal bureau de la société.

#### Article 20. Problèmes sujet à résolution

Les problèmes suivants doivent être délibérés et résolus à l'assemblée générale:

1. Amendements aux articles de l'Incorporation;
2. Problèmes liés à des changements dans les statuts légaux de la société ou dissolution de la société;
3. Problèmes liés à l'élection ou la résiliation d'un membre du bureau de la société;
4. L'approbation des relevés de compte;
5. Problèmes soumis à l'assemblée générale par les résolutions du Conseil des Directeurs; et
6. Tout autre problème comme prescrit dans les Articles de l'Incorporation.

### **Chapter 5 – Conseil des Directeurs**

#### Article 21. Composition du Conseil des Directeurs

Le Conseil des directeurs consiste en 5 ou plus de Directeurs élus aux assemblées générales.

#### Article 22. Président du Conseil

Le Président du Conseil est élu lors d'un meeting du Conseil des Directeurs.

#### Article 23. Convocation aux réunions du Conseil

Les réunions ordinaires du Conseil des Directeurs est tenu tous les six mois et les réunions extraordinaires du Conseil des Directeurs doivent avoir lieu de temps en temps comme requis. Les

réunions du Conseil des Directeurs doivent être convoquées en prévenant au moins une semaine à l'avance de manière appropriée comme déterminé par le Président du Conseil.

#### Article 24. Formation des réunions et résolutions du Conseil des Directeurs

A moins que stipulé différemment dans les Articles de l'Incorporation, une réunion du Conseil des Directeurs doit être composée de la présence de la majorité des Directeurs du bureau et les résolutions du Conseil des Directeurs sont adoptées par un vote à la majorité des Directeurs présents durant la réunion.

Article 25. Principaux problèmes sujets aux résolutions du Conseil des directeurs.  
Les problèmes exigeant les résolutions du Conseil des Directeurs sont les suivantes:

1. Politiques majeures;
2. Approbation et/ou révision d'un plan d'affaire
3. Approbation et/ou amendement du budget des revenus et des dépenses, et délibération sur les relevés des comptes;
4. Tous problèmes délégués par les assemblées générales;
5. Tous problèmes de délibération réclamés par les Vérificateurs;
6. Tous problèmes dévolus au Conseil des Directeurs conformément aux Articles de l'Incorporation;
7. Tous problèmes d'importance liés au fonctionnement de la société.

### **Chapter 6 - Secrétariat**

#### Article 26. Composition et devoirs

Le Secrétariat est constitué du Secrétaire général nommé par le Conseil des Directeurs et autres employés désignés par le Secrétaire Général, et possèdent de tels postes administratifs nécessaires à la réalisation des objectifs de la société et mettre en œuvre les enjeux délégués par le Conseil des Directeurs.

#### Article 27. Devoirs principaux du Secrétariat

Les principaux devoirs du Secrétariat sont les suivants :

1. Etablissement et mise en œuvre du plan d'affaire;
2. Etablissement et mise en œuvre du budget des revenus et dépenses ;
3. Recommandation des conseillers, consultants et guides;
4. Présentation des opinions au Conseil des Directeurs pour les récompenses et punitions des membres ;
5. Tout problème délégué par le Conseil des Directeurs;
6. Approbation de l'admission des membres; et
7. Tout problème nécessaire pour le fonctionnement de la société.

#### Article 28. Service

Les employés de la société doivent accomplir les tâches qui tombent sous leur juridiction en accord avec les réglementations de la société et sous la supervision et les conseils du Secrétaire Général.

#### Article 29. Rémunération

Les rémunérations doivent être payées aux employés de la société en accord avec une réglementation séparée concernant les rémunérations.

## **Chapter 7 – Propriété et comptabilité**

### Article 30. Propriété

Les propriétés de la société doivent être classifiées dans les propriétés permanentes et les propriétés communes. Les propriétés permanentes se composent de 1) propriétés matérielles et immatérielles liées à la réalisation des objectifs d'affaires de la société et déterminées comme propriété permanente par le Conseil des Directeurs et 2) les autres propriétés d'apport à la condition que de telles propriétés deviennent des propriétés permanentes. Les propriétés communes sont les propriétés autres que les propriétés permanentes.

### Article 31. Année fiscale

L'année fiscale de la société doit suivre l'année fiscale du gouvernement.

### Article 32. Méthodes de levées de dépenses

Les dépenses nécessaires pour le maintien et le fonctionnement de la société sont levées avec les frais d'adhésion, affaires à procéder, subventions, donations, collecte de fonds, et la valeur accrue des propriétés de la société et autres bénéfiques.

### Article 33. Management des propriétés

1. Toute vente, donation, bail et/ou échange de propriété permanente, provision des propriétés permanentes comme sécurité ou l'établissement d'hypothèque, ou l'abandon des droits sur les propriétés permanentes excédant 100,000KRW selon la valeur du marché actuelle, doit être approuvée par le Conseil des Directeurs.
2. La propriété de la société ne doit pas être louée ou susceptible d'être utilisée, sans charges, par 1) une personne entrant dans une des catégories suivantes, ou 2) toute autre personne estimée inappropriée:
  - a. Directeurs et Vérificateurs ;
  - b. Ceux qui ont un lien de parenté sous le Code Civil avec un Directeur ou un Vérificateur;
  - c. Ceux qui ont une relation proche avec les propriétés de la société.

### Article 34. Disposition des surplus

Tout surplus généré à la fin de l'année fiscale doit être incorporé, en entier ou partiellement, dans les propriétés permanentes ou reporté pour l'année fiscale de l'année suivante.

### Article 35. Restriction des rémunérations des membres du bureau

Aucune rémunération ne doit être versée aux membres du bureau de la société; à condition que les dépenses d'un membre concernent la société en quel cas ces frais sont remboursés..

### Article 36. Empreint d'argent

Tout empreint d'argent sur le long terme doit être sujet aux résolutions du Conseil des Directeurs.

## **Chapter 8 - Amendements aux articles de l'incorporation et dissolution, etc**

### Article 37. Amendement des Articles de l'incorporation

Les amendements des articles de l'incorporation doivent être rédigés par le Secrétariat et requiert une majorité de vote positif des Membres votants présents lors de l'assemblée générale, et doit être approuvé par la suite par le Ministre des Affaires étrangères.

### Article 38. Dissolution

La dissolution de la société requiert le vote positif de au moins deux-tiers des Membres votants présents lors de l'assemblée générale, à laquelle trois-quarts ou plus des membres votants doivent être présents, et reporté par la suite au Ministre des Affaires étrangères.

### Article 39. Réversion des Propriétés restantes

Dans le cas où la société est dissolue pour quelque raison, les propriétés restantes doivent aller à l'Etat, des entités locales autonomes, ou une autre organisation à but non lucrative dont les objectifs sont similaires avec ceux de la société.

### Article 40. Arrêtés

Tout problème nécessaire à l'application des Articles de l'Incorporation doivent être prescrits sous la forme d'arrêtés sur résolutions du Conseil des Directeurs.

## **Supplément**

### Article 1. Date d'application

Les Articles de l'Incorporation doivent entrer en vigueur à partir de la date d'enregistrement de l'incorporation de la société.

### Article 2. Les premiers Membres du Bureau

Les premiers membres du Bureau de la société doivent être élus à l'assemblée générale inaugurale des membres.

### Article 3. Rapport sur le Plan d'affaire, etc

Le plan d'affaire et le budget des revenus et dépenses pour l'année fiscale tombant immédiatement, ainsi que la performance du business et les relevés des comptes pour l'année fiscale correspondante avec l'inventaire de l'année fiscale correspondante doivent être soumis au Ministre des Affaires étrangères and les deux/2 mois suivant la fin de l'année fiscale.

### Article 4. Rapport sur les donations

Le site internet de la société est établi à [www.goal.or.kr](http://www.goal.or.kr) et une déclaration montrant la collection annuelle des donations et leur usage est rendu public au moyen du site internet.

## Article 5. Promoteurs

Les promoteurs de l'incorporation sont comme suit:

Nom:	Occupation	Remarques
Won Wung Kim	Membre de l'Assemblée Nationale	
Molly Holt	President de Holt Ilsan Town	
Choong Hwan Kim	A la tête de Gangdong Gu	
Kyu Hyung Ro	Representant de R&R	
Hie Sook Park	Secrétaire de Won Buddhism, Gangnam School	
Jong Hoon Rhee	Chercheur de l'Assemblée Nationale	
Chang Mo Choi	Professeur de Keonkook University	
Hung Soo Kang	Vice President de R&R	

## Article 6. Application du Mutatis Mutandis

Tout problème concernant le fonctionnement de la société non inclus dans ces Articles de l'Incorporation doivent être déterminés par l'application du mutatis mutandis de la provision correspondante du Code Civil et des Régulation pour l'Incorporation et la Supervision des Sociétés à but non lucrative sous la juridiction du Ministre des Affaires étrangères.